

Personne de référence : Sam Wirtz Tél.: +352 73 00 66 - 248 E-mail: sam.wirtz@romo.lu

Autorisation n° EAU/AUT/21/0273-R25.1

Avis au public

conformément à l'article 24. § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration communale de Rosport-Mompach vient de demander l'autorisation requise en vertu de l'article 23 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau pour obtenir l'autorisation pour le réaménagement de la Rue du Stade en zone inondable du cours d'eau « Sûre » à Rosport.

Le résumé de la demande d'autorisation est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, à partir du 11 août 025 et peut y être consulté par tous les intéressés.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

Le secrétaire,